Serrant

Que s'est-il passé à Serrant ?

1796. À Serrant, en pleine tourmente révolutionnaire, une jeune femme porte plainte contre un jardinier. L'homme conteste. Qui croire ?

L'après Révolution : des repères transformés

Les temps étaient troublés, incertains. La Révolution de 1789 avait balayé les repères d'une société qui paraissait jusqu'alors immuable.
Le nom même du village était nouveau : il n'était plus question de Saint-Georges, car toute référence religieuse avait disparu, et le mouvement de déchristianisation du territoire était lancé. On parlait désormais de Beau-Site. De même, Prés-Fleuris remplaçait Saint-Germain-des-Prés, et les Grands-Bois avait supplanté Saint-Augustin-des-Bois, tandis que le Fouilloux suffisait à nommer Saint-Martin.
L'église paroissiale, qui était aussi celle de l'abbaye, n'abritait plus d'offices religieux : suffisamment vaste, elle avait servi de cantonnement à des soldats de la République luttant contre des Vendéens, avant d'être démolie, offrant une carrière aux habitants du bourg.

L'abbaye, vide de ses chanoines expulsés, avait été vendue comme bien national en trois lots : au notaire, à un aubergiste et à un marchand cabaretier, tous trois de Beau-Site.
Le château de Serrant aussi avait connu des imprévus. Dès le mois de juillet 1789, le comte s'était joint aux premiers émigrés fuyant les troubles révolutionnaires. La comtesse, née Renée-Anne de Choiseul était morte en 1793, et, en cette année 1796, les troupes du 4e bataillon de Grenadiers de la Loire y logeaient. Le gouvernement avait en effet disposé des régiments le long du fleuve jusqu'à Nantes, pour prévenir d'éventuelles attaques de Vendéens. En l'absence des propriétaires, des domestiques y résidaient, entretenant l'édifice et ses alentours. Et c'est parmi eux que surgit le différend qui nous intéresse aujourd'hui, et dont le juge de paix Jean-Baptiste Maurice Sortant consigne soigneusement les épisodes.

Ventôse - Février
Le soleil est au signe des poissons.

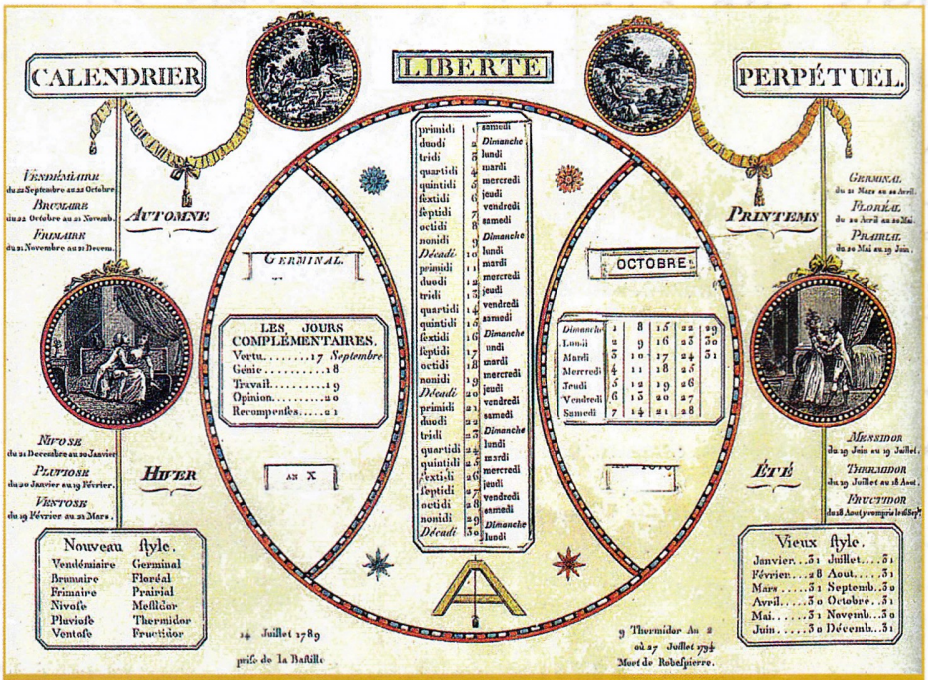

Calendrier révolutionnaire

Jean-Baptiste appartient à une famille de notables, installée depuis longtemps à Saint-Georges. Deux d'entre eux, le père et le fils, ont été successivement maîtres de la poste aux chevaux, située à « La Barre », c'est-à-dire face à la rue des Parements, de l'autre coté de la route Angers-Nantes. Un autre est prêtre ; un autre encore s'illustrera dans l'armée des Chouans. Jean-Baptiste, lui, sert le gouvernement révolutionnaire comme il servira, un peu plus tard, l'empire.

Une plainte déposée par une domestique de Serrant

En ce jour du 4 février 1796, ou plutôt du 15 pluviôse de l'an IV, il enregistre la plainte de Jeanne Monnier. Le nom des mois, comme tout le calendrier, était nouveau, depuis que la Convention

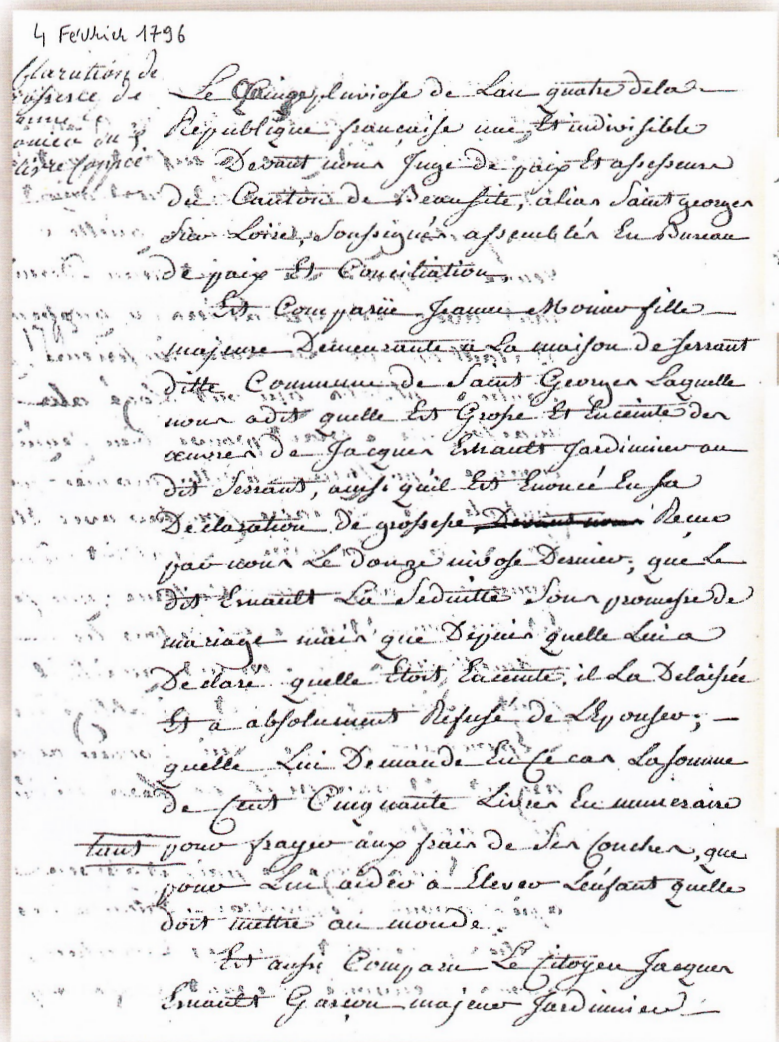

4 Février 1796

Déclaration de grossesse de Jeanne Monnier fille mineure de la Loire Inférieure

Le Quinze pluviose de l'an quatre de la République française une et indivisible

Devant nous Juge de paix et assesseurs du Canton de Beaupréau, alias Saint Georges Sur Loire, soussignés assemblés en Bureau de paix et Conciliation,

Est comparue Jeanne Monnier fille majeure demeurante à la maison de Serrant dite Commune de Saint Georges laquelle nous a dit qu'elle est grosse et enceinte des œuvres de Jacques Esnault jardinier au dit Serrant, ainsi qu'il est énoncé en sa Déclaration de grossesse ~~Devant nous~~ Reçue par nous le douze pluviose dernier, que le dit Esnault la séduite sous promesse de mariage mais que depuis qu'elle lui a déclaré qu'elle était enceinte, il la délaissée et a absolument refusé de l'épouser; — qu'elle lui demande en cas la somme de cent cinquante Livres en numéraire tant pour payer aux frais de son coucher, que pour lui aider à élever l'enfant qu'elle doit mettre au monde.

Est aussi comparu le citoyen Jacques Esnault Garçon majeur jardinier

Nous Juge de paix et assesseurs après avoir Deuement entendu les parties, ayant pu les Concilier, les avons renvoyé Devant Juges Compétants pour statuer ce qu'il appartiendra

fait au Bureau de paix du Canton de Beaupréau, les jour et an que dessus. deux mots rayés nuls.

J.B.M. Sortant
Juge de paix

Texte original du dépôt de plainte de Jeanne Monnier, avec la signature de Jean-Baptiste Sortant

nationale avait décidé que la nouvelle ère républicaine commencerait le 22 septembre 1792. Février était devenu Pluviôse, le mois des pluies.

Devant le juge de paix, Jeanne « demeurant à Serrant » où elle est sans doute domestique, dévoile sa grossesse, et accuse Jacques Esnault, un jardinier du château, de l'avoir séduite en lui promettant le mariage. Maintenant que l'enfant va naître, il ne veut plus rien assumer. Jeanne se pose en victime, naïve et amoureuse.

Faux, déclare avec véhémence le jardinier, entendu lui aussi par l'homme de loi. Cette fille est une dévergondée ! Bien sûr qu'il ne veut ni l'épouser ni reconnaître l'enfant ! D'ailleurs, il émet même des doutes sur la réalité de sa grossesse.

Et, dit-il « *la conduite qu'elle a tenue depuis la Saint-Jean dernière, tant avec les grenadiers du 4e bataillon de la Loire inférieure qu'avec d'autres soldats qui ont logé à la maison de Serrant* », laisse planer une sérieuse incertitude sur l'identité du géniteur.

Il continue à accuser, ce qui est la meilleure défense, « *non contente de les faire coucher avec elle dans sa chambre, les allait même trouver dans leur caserne au vu et au su de tous les domestiques de Serrant* ». Alors non, il ne paiera pas les 150 livres qu'elle réclame, faute de mariage, pour élever son enfant. Il la renvoie à sa condition de fille à soldats.

Le juge de paix est bien perplexe. Qui croire ? Que s'est-t-il réellement passé à Serrant ? Comment rendre justice ?

Il se décharge de la décision auprès « *de juges compétants* pour statuer ce qu'il appartiendra* », et, dégagé de responsabilités, signe le document d'une belle écriture élégante et soignée.

Françoise Capelle

Sources :
Archives municipales de Saint-Georges-sur-Loire

* *L'orthographe du document a été respectée.*

Vendémiaire, 1er jour du calendrier républicain français, tirait son nom des vendanges qui avaient lieu de septembre à octobre.